

FINANCES

Subventions 2011

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif 2011 décidera de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2011. Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certains d'entre eux entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention en février.

Les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2010 et des projets 2011, présentés par l'association ou l'organisme local, qui a ainsi justifié d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Je vous demande donc de m'autoriser à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant de la subvention communale octroyé par le Conseil municipal en 2010.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2011.

P.J. : liste des organismes concernés

LISTE DES ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2010	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	55 000	13 750
Bergers en scène	158 000	39 500
CASC	231 000	57 750
CREDAC	125 000	31 250
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	618 947	154 736
USI Club Omnisport	460 241	38 353
USI Foot	413 120	34 426
USI Formation	33 277	8 319
USI Hand	1 123 885	280 971
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000	14 500
Mission Intercommunale Ivry Vitry	185 207	46 301

FINANCES

Subventions 2011

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 janvier 2010 attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2010,

considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2011 n'interviendra qu'en début d'année et que les subventions allouées pour l'année 2011 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant de la subvention communale réglée en 2010,

vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 41 voix pour et 3 abstentions

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2011 dans la limite du quart du montant accordé en 2010, comme suit :

LISTE DES ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2010	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	55 000	13 750
Bergers en scène	158 000	39 500
CASC	231 000	57 750
CREDAC	125 000	31 250
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	618 947	154 736
USI Club Omnisport	460 241	38 353
USI Foot	413 120	34 426
USI Formation	33 277	8 319
USI Hand	1 123 885	280 971
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000	14 500
Mission Intercommunale Ivry Vitry	185 207	46 301

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal 2011.

RECU EN PREFECTURE
LE 21 DECEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 21 DECEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 17 DECEMBRE 2010